

Délibération n° 20	Conseil Municipal du 15 juin 2016
Service ENSEIGNEMENT	Domaine de compétence : 7.10 Finances divers
Objet :	Participation financière des familles pour la cantine, l'étude et la garderie scolaire
Rapporteur :	Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint à l'enseignement
Synthèse de la délibération :	Fixation des tarifs

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2016/2017, il convient de fixer les tarifs ci-dessous applicables **à compter du 1er septembre 2016**.

TARIFS GARDERIE/ÉTUDE/GARDERIE applicables au 1er Septembre 2016	
GARDERIE	Tarifs
ÉTAPLOIS(séance)	Matin ou soir ou Mercredi midi : 0,85 €/jour/enfant
	Après-midi : 1,35 €/jour/enfant
EXTÉRIEUR (séance)	Matin ou soir ou Mercredi midi : 2,10 €/jour/enfant
	Après-midi : 3,40 €/jour/enfant
ÉTUDE	Tarifs
ÉTAPLOIS	1,65 €/jour/Enfant
EXTÉRIEUR	3,90 €/jour/Enfant
CANTINE	3,45 €/repas (si réservation 15 jours avant)
	5,50 €/repas (sans réservation ou hors délais)

Deux tarifs Cantine sont proposés : l'un pour les réservations d'avance (si réservé 2 semaines à l'avance) et l'autre pour les repas sans réservation ou hors délais.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les tarifs ci-dessus et d'autoriser l'encaissement de la participation des familles.

Les recettes en résultant seront inscrites au BP 2016 et BP 2017.

Délibération adoptée avec 33 voix pour.